



DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES

SECTEUR CARRIERES CONCOURS

CIMIEZ

6 PAGES

AVIS D'OUVERTURE  
CONCOURS RESERVE  
ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF  
Branche « Assistance de Régulation  
Médicale »

Création	MàJ	Vérification
15/07/2025	01/09/2025	19/09/2025
Approbation	Diffusion	Application
24/09/2025	25/09/2025	Jusqu'au 25/11/2025

INFORMATION COMMUNICATION

Service concours

24/09/2025

25/09/2025

Jusqu'au  
25/11/2025

**CONCOURS RESERVE - ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> Grade  
Branche « Assistance de Régulation Médicale »**

LE DIRECTEUR GENERAL  
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de l'entretien du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale ».

**DECIDE**

**ARTICLE I :** Un concours réservé est ouvert en vue de pourvoir au CHU de Nice **3 postes vacants** grade :

- **AMA 2<sup>ème</sup> grade, branche « Assistance de Régulation Médicale »**

**ARTICLE II** Ce concours réservé est ouvert aux agents titulaires du **diplôme d'assistant de régulation médicale** délivré par un centre de formation agréé par le ministre chargé de la santé, relevant de l'une des situations suivantes :

1. Membres du corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale régi par le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;
2. Agents titulaires de catégorie C et agents non titulaires ayant exercé, pendant une durée d'un an au moins à compter du 1er octobre 2019, la fonction d'assistant de régulation médicale dans un établissement mentionné à l'article L.5 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE III** Pour pouvoir concourir, le candidat est tenu de fournir les pièces suivantes :

- la fiche de renseignements jointe en annexe, **dûment remplie**
- la déclaration sur l'honneur jointe en annexe, **dûment remplie**
- une demande motivée à concourir
- un curriculum vitae détaillé
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents (**dont le diplôme d'assistant de régulation médicale**)
- un état des services publics, à demander auprès de votre DRH de proximité, justifiant respectivement selon le 1° ou le 2° de l'article II susvisé : de l'appartenance au corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale, ou d'une durée d'au moins un an de services publics effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019
- la fiche du poste occupé signée par le candidat et son supérieur hiérarchique (nom et cachet)
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et **âgés de moins de 25 ans**, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (**participation à la Journée Défense et Citoyenneté**)

Ne seront examinés que les dossiers complets et retournés dans les délais.

**ARTICLE IV** Le jury est composé comme suit :

1. Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, Président ;
2. Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours ;
3. Un praticien hospitalier désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

**ARTICLE V** Les candidats qui remplissent les conditions fixées par l'article II de cette note, sont convoqués à un entretien avec le jury par courrier. La liste des candidats autorisés à se présenter au concours, fait l'objet d'un affichage dans l'établissement.

L'entretien avec le jury consiste :

- en une présentation, d'une durée de 5 minutes au plus, par le candidat de sa situation professionnelle et de sa motivation pour exercer la fonction d'assistant médico-administratif dans la branche « assistance de régulation médicale » ;
- en un échange, d'une durée de 15 minutes au plus, portant sur les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « assistance de régulation médicale ». Cet échange vise à apprécier les qualités et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation.

L'entretien donne lieu à une note sur 20.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis. Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 10 sur 20.

**ARTICLE VI** L'avis d'ouverture de ce concours est publié sur l'Intranet et l'Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

**ARTICLE VII** Le dossier de candidature **complet** devra être retourné uniquement par messagerie électronique au format PDF à l'adresse suivante :

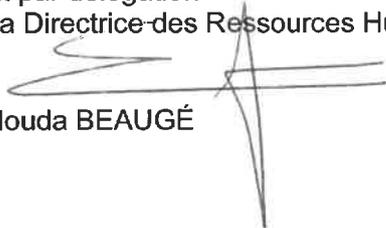
en interne : [.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice](#)

ou accessible de l'extérieur : [drh.concours-candidatures@chu-nice.fr](mailto:drh.concours-candidatures@chu-nice.fr)

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,  
**au plus tard le 25 NOVEMBRE 2025 inclus.**  
(date de clôture des inscriptions)

Aucun professionnel ne sera relancé en cas de dossier incomplet.

Pour le Directeur Général  
Et par délégation  
La Directrice des Ressources Humaines

  
Houda BEAUGÉ

## ANNEXES

## CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

CONCOURS RESERVE - ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 2ème Grade  
Branche « Assistance de Régulation Médicale »

PIECES A FOURNIR

- la fiche de renseignements jointe en annexe, **dûment remplie**
- la déclaration sur l'honneur jointe en annexe, **dûment remplie**
- une demande motivée à concourir
- un curriculum vitae détaillé
- la photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents (**dont le diplôme d'assistant de régulation médicale**)
- un état des services publics, à demander auprès de votre DRH de proximité, justifiant respectivement selon le 1° ou le 2° de l'article II susvisé : de l'appartenance au corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale, ou d'une durée d'au moins un an de services publics effectifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019
- la fiche du poste occupé signée par le candidat et son supérieur hiérarchique (nom et cachet)
- un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national et **âgés de moins de 25 ans**, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (**participation à la Journée Défense et Citoyenneté**)

Le dossier de candidature **complet** devra être retourné uniquement par messagerie électronique au format PDF à l'adresse suivante :

en interne : [.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice](mailto:DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice)

ou accessible de l'extérieur : [drh.concours-candidatures@chu-nice.fr](mailto:drh.concours-candidatures@chu-nice.fr)

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,  
**au plus tard le 25 NOVEMBRE 2025 inclus.**  
(date de clôture des inscriptions)

Aucun professionnel ne sera relancé en cas de dossier incomplet.

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CONCOURS RESERVE - ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> Grade  
Branche « Assistance de Régulation Médicale »

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Département : \_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Adresse : (personnelle ou familiale complète) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° Téléphone : (indispensable) : Personnel \_\_\_\_\_

Professionnel \_\_\_\_\_

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **concours réservé - ASSISTANT MEDICO-ADMINISTRATIF 2ème Grade - Branche « Assistance de Régulation Médicale »**

Fait à : ..... le : .....

Signature du candidat :

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS RESERVE AUX ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS 2<sup>ème</sup> GRADE  
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »

Je soussigné(e) .....

Déclare sur l'honneur :

(merci de cocher les deux cases)

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient** l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure

*Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.*

Fait à ....., le .....

Signature du candidat